

nombre d'ouvriers employés. Dans un procès-verbal de visite de M. Cholier de Cibeins pour faire suspendre l'impression du dictionnaire de Bayle, trente personnes qui se trouvaient à cette heure dans l'imprimerie sont mentionnées, savoir: le directeur, *nommé* Boulay, homme de confiance que laissa Ganeau lorsqu'il quitta Trévoux en 1710, où il résidait depuis 1699; deux correcteurs, dix compositeurs, douze imprimeurs et cinq magasiniers.

La compagnie était composée des libraires suivants: 1° Ganeau; 2° P. F. Emery; 3° Rollin père; 4° Rollin fils; 5° Le Gras; 6° Giffart; 7° Delaulne; 8° Gandouin; 9° Gosselin; 10° Foucault; 11° Clauzier; 12° G. Carelier et 13° Praultfils.

Plus tard, elle compta parmi ses membres Vincent, Desaint; alors l'imprimerie de Trévoux devint véritablement importante. Les associés y trouvant eux-mêmes leur propre intérêt ne négligeaient rien pour la faire fleurir, et souvent, à grands frais, ils faisaient venir de Hollande, d'Allemagne et de Genève, des ouvriers qu'on leur signalait comme très-habiles (1). Plusieurs de ces familles étrangères se fixèrent à Trévoux, que leurs descendants habitent encore. Bientôt, quoique peu d'ouvrages parussent sous son nom, cette imprimerie acquit une réputation méritée, et Brillon nous dit (*Dictionnaire des Arrêts*, §. 91 t. 2) que, de son temps « elle pouvait être considérée comme la rivale de celles de Hollande et le modèle de celles de France. » Les PP. Ménes-trier et d'Orivai ont fait plusieurs pièces de vers en son honneur.

Elle était activement surveillée par des *commissaires*, qui jouissaient de toute la confiance du Prince. Cette charge, qui n'était qu'honorifique, se cumulait avec les plus grands emplois. Ces commissaires étaient chargés de régler tous les différends qui pouvaient survenir dans l'imprimerie, sans qu'aucune autre intervention pût en connaître, de veiller à ce qu'aucun ouvrage ne s'imprimât sans permission; de recevoir les plaintes et les réclamations du directeur et des associés, et de garantir toujours la libre jouissance des privilèges accordés aux ouvriers imprimeurs.

(1) Arch. de l'Empire. Mémoires dans le carton. E. 2788